

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4518

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Saint Priest**

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville - Démolition du groupe scolaire Brenier et reconstitution d'un parking et de boxes de stationnement - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Commune**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4518**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville - Démolition du groupe scolaire Brenier et reconstitution d'un parking et de boxes de stationnement - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Commune**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le centre-ville de Saint Priest fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain (ORU). Il est inscrit en catégorie 1 du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et inclut la zone urbaine sensible (ZUS) Alpes-Bellevue au peuplement socialement fragile.

L'ORU de Saint Priest centre-ville fait l'objet d'une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) signée le 15 février 2007 qui prévoit le réaménagement et le renforcement de la centralité de la Commune, selon les orientations suivantes :

- organiser et conforter la centralité : création d'un mail est-ouest, et d'une boucle de circulation autour de l'hyper-centre. Confortement de l'activité commerciale, renforcement des services, implantation d'un équipement culturel de rayonnement intercommunal,
- relier le centre aux différents quartiers de la ville : le village, le quartier de la Gare mais aussi le secteur Jaurès Diderot et le grand quartier d'habitat social Bel Air,
- recomposer un urbanisme d'îlots par des opérations de renouvellement urbain,
- insérer et requalifier les copropriétés dégradées par des opérations de réhabilitation en plan de sauvegarde et de résidentialisation des espaces extérieurs (Alpes-Azur, Ermitage),
- améliorer le cadre de vie par des actions de proximité : espaces publics, résidentialisation du parc HLM conservé, gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP),

Le volet "aménagement" de l'ORU du centre-ville est conduit dans le cadre de la ZAC du Triangle, dont le dossier de création a été approuvé par le Conseil du 1er décembre 2006 et l'aménageur désigné par délibération du 9 mars 2009. La maîtrise foncière de logements, parties communes d'immeubles et stationnements de l'ensemble Alpes/Alpe-Azur a été menée par la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique.

L'ORU du centre-ville de Saint Priest comprend plusieurs interventions sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune dont la reconstruction-démolition du groupe scolaire Brenier, le réaménagement du parking du centre-ville et la reconstitution de 15 boxes acquis et démolis par la Communauté urbaine dans le cadre de la ZAC. Ces opérations sont inscrites dans la convention ANRU avec un soutien financier de la Communauté urbaine et de l'ANRU.

Reconstruction-démolition du groupe scolaire Brenier

Le programme de reconstruction-démolition du groupe scolaire Brenier, porté par la Commune de Saint Priest répond à plusieurs objectifs :

. la démolition des bâtiments actuels de l'école permet la libération de foncier nécessaire aux aménagements de la ZAC du Triangle,

. le nouvel équipement scolaire sera un élément majeur de la nouvelle centralité de Saint Priest et permettra d'accueillir près de 600 élèves, ainsi qu'un restaurant municipal.

Le coût réel du programme de reconstruction-démolition du groupe scolaire Brenier est établi à 13 849 608 € HT, soit 16 564 131 € TTC.

Le coût de l'opération de démolition est estimé à 389 000 € HT, soit 465 244 € TTC. Le plan de financement (en € TTC) est le suivant :

- Communauté urbaine :	310 900 €,
- ANRU :	78 100 €,
- Commune de Saint Priest :	76 244 €.

Par ailleurs, la Commune finance avec l'ANRU le nouveau groupe scolaire pour un montant de 16 098 887 € TTC.

Reconstitution de l'offre de stationnement

L'opération de réaménagement du parking du centre-ville et de reconstitution de boxes démolis est également étroitement liée à la ZAC du Triangle. Afin de mener à bien le renouvellement urbain du centre-ville, la Communauté urbaine a réalisé les acquisitions et démolitions des logements, parties communes et boxes de l'ensemble immobilier Alpes/Alpe-Azur (3A). De son côté, la commune s'est engagée à reconstituer les boxes démolis liés aux logements de l'ensemble 3A conservés. Seuls 15 propriétaires, toujours résidents de l'ensemble 3A, ont souhaité la reconstitution et le rachat d'un box.

Le coût prévisionnel de l'opération de réaménagement du parking du centre-ville et de reconstitution de boxes démolis est estimé à 942 674 € HT, soit 1 127 438 € TTC, dont :

- 699 388 € TTC pour le réaménagement du parking public,
- 428 050 € TTC pour les boxes.

Le plan de financement (en € TTC) de l'opération sur la base des taux inscrits dans la convention ANRU est le suivant :

- Communauté urbaine :	216 815 €,
- ANRU :	160 254 €,
- propriétaires-acquéreurs de boxes :	250 980 €,
- Commune de Saint Priest :	499 389 €.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 310 900 € au profit de la Commune de Saint Priest dans le cadre de la démolition du groupe scolaire Brenier, ainsi que d'une subvention d'équipement d'un montant de 216 815 € dans le cadre du réaménagement du parking du centre-ville et de la reconstitution de boxes démolis ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P17- Politique de la ville pour un montant de :

- 310 900 € en dépenses à la charge du budget principal, sur l'opération Saint Priest : démolition du groupe scolaire Brenier - n° OP17O2908, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- . 103 633 € en 2014,
- . 207 267 € en 2015,

- 216 815 € en dépenses à la charge du budget principal, sur l'opération Saint Priest : réaménagement du parking de centre-ville et reconstitution de boxes - n° OP17O2909, à prévoir en 2014.

2° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions d'équipement au profit de la Commune de Saint Priest pour un montant de :

- 310 900 € dans le cadre des travaux de démolition du groupe scolaire Brenier,
- 216 815 € dans le cadre des travaux du réaménagement du parking du centre-ville et de la reconstitution de boxes démolis ;

b) - les 2 conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Saint Priest et définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

3° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et 2015 - compte 204 141 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.